

COMMENTAIRES SUR LES ANNEES

TRAITE SUR LA VIGNE

Réflexion sur le temps de la vendange qui ne regarde qu'un cas particulier.

Lorsque les grains de raisin sont restés longtemps petits & comme ridés en automne suite d'une longue sécheresse comme cela est arrivée en 1777 & qu'ils grossissent ensuite subitement, la peau n'a pas le temps de s'étendre & s'éclate en différents endroits, ce que l'on peut apercevoir, il faut alors se hâter ou précipiter le temps de la vendange mais il ne faut pas se borner à une seule visite comme l'on fait d'ordinaire.(
Traité sur la vigne)

1614

Bonne année pour le paysan et le vigneron. (Chaillet)

1615

Les vignes furent ravagées par un orage de grêle le 11 mai qui provoqua des inondations à Cormondrèche, Corcelles et Auvernier. Malgré tout, la récolte fut assez bonne. (Chaillet)

1616

Cette année-là, les vendanges débutèrent le 2 septembre (26 août du calendrier julien) et elles durèrent plus d'un mois. Les vignes produisirent de onze à quatorze gerles par ouvrier de 352 mètres carré. L'abondance de cette année conduisit à une ivrognerie générale en 1617. (Chaillet)

1617

L'année fut moyenne. (Chaillet)

1618

Des orages de grêle ruinèrent les vignes en juillet. Il y eut peu de vin. (Chaillet)

1619

Les vendanges furent médiocres. (Chaillet)

1620

Année fort moyenne. (Chaillet)

1621

Les récoltes furent attaquées par de nuées de papillons blancs et de chenilles. La pluie et la neige abîmèrent les récoltes. Malgré tout, la vendange faite durant la troisième semaine d'octobre fut satisfaisante. (Chaillet)

1622

Cette année fut une année de cherté suite aux ravages de l'année précédente. Quant à la vendange, elle fut médiocre. (Chaillet)

1623

L'année fut abondante de toutes sortes de biens. (Chaillet)

1624

L'été fut sec et beau et la vendange belle. (Chaillet)

1625

Après un printemps pluvieux, l'été, sec et beau, apporta de belles récoltes. (Chaillet)

1626

Le 28 juillet, un orage de grêle ravagea les vignobles de Bonvillars, Concise, Vaumarcus, Provence et de La Béroche. Cortailod et Bevaix furent aussi touchés. Seule la région de la Côte fut épargnée grâce au joran. L'année ne donna que peu de vin. (Chaillet)

1627

Le 18 juillet entre 18 et 19 heures, un orage de grêle anéantit le vignoble de La Côte. Les grains de grêle étaient comparables à des oeufs de poule. Tant les vendanges que les moissons furent compromises. (Chaillet)

1628

Les vendanges commencèrent en novembre et les vignes donnèrent peu de raisin, conséquence de la grêle de 1627. Le vin fut vert. (Chaillet)

1629

La grêle de 1627 fit encore sentir ses effets et les pluies incessantes d'août et septembre compromirent le reste de récolte.

(Chaillet)

1630

Bien qu'un orage de grêle frappa une partie du vignoble le 20 juillet, la récolte fut abondante là où la grêle n'avait pas frappé. Les vendanges commencèrent aux alentours du 15 septembre. Près de Serrières, les raisins commençaient à pourrir.

(Chaillet)

" L'on commença de vendanger le 8e septembre (le 15), un mercredi, à cause que les raisins pourrissaient entièrement du côté de Serrières et fallut faire visiter les vignes par gens de Justice, occasion que le ban des vendanges était du lundi treize dudit mois et le 15 partout, et ne pourrissaient pas de vraie maturité car contre Colombier, Cormondrèche, Corcelles et Peseux, ils ne pourrissaient pas et n'y étaient pas bien mûrs. L'on fit encore ici assez bonne quantité de vin après un tel temps de grêle qu'il avait fait, mais aux autres lieux où la grêle n'avait pas touché, ils en firent en très grande abondance, ceux de Neuchâtel et d'ailleurs venaient ici rière la Côte acheter, emprunter des tonneaux et grandes bosses." (Chaillet)

" Le vin du cru de la dite année 1630 était fort méprisé, l'on eut pensé de le débiter, occasion de la grande abondance qu'il en était, l'on en trouvait pour demi batz tant qu'on voulait. Le nôtre de la Côte était roux à cause de la grêle."(Chaillet)

1631

Les vendanges débutèrent le 16 septembre. Les raisins étaient parfaitement mûrs et abondants. Le vin fut bon. (Chaillet)

1632

Le jour de l'ouverture du ban, le 11 octobre, il a gelé mais le vin fut bon et blanc; meilleur à Auvernier qu'ailleurs. (Chaillet)

1633

1634

1635

Année moyenne. (Chaillet)

1636

Les vendanges débutèrent début septembre et le résultat satisfaisant. (Chaillet)

1637

Le 1er septembre 1637 (le 8 septembre), on a commencé de vendanger et le 4e le ban rompit, l'on fit grande quantité de vin, l'on enfonçait grand nombre de cuve; il était difficile de trouver des tonneaux. La qualité fut excellente. (Chaillet)

1638

Si l'année fut médiocre, le vin fut d'assez bonne qualité. Grêle et cèplet touchèrent des vignes. Auvernier fut privilégié. (Chaillet)

1639

Les vendanges furent peu abondantes à cause de gelées printanières durant le mois de mai sauf le long du lac près de Serrières. "Les vignes rejetèrent bien des raisins après une telle bise et ne devenaient point des premiers bourgeons, sinon le long du lac près de Serrières, dès le chemin en bas contre le lac seulement car en tous les autres lieux, tout y fut gelé et tous les bourgeons tombèrent et en jetèrent des autres, car le haut des bourgeons où les raisins étaient fut gelé et le bas proche du sarment demeura vert et y fit-on bien peu de vin mais aux autres lieux, ils produisirent bien du raisin et on ébourgeonna au dernier du mois de mai." (Chaillet)

1640

Ayant plu à la Saint Médard, le mauvais temps dura jusqu'à la fin du mois de juin. Le 24 septembre (1^{er} octobre), les vendanges débutèrent. Les raisins étaient mal mûrs et les noirs pourrissaient. On fit peu de vin, surtout du côté de bise où on ne trouvait que demi-gerle par homme. Mais es grosses terres des côtés de vent du village, on y trouvait presque l'un portant l'autre, deux gerles par hommes. Ils en firent bien peu à Neuchâtel. (Chaillet)

1641

Année moyenne. (Chaillet)

1642

Au mois de juin, les raisins demeurèrent longtemps à fleurir et longtemps à relever à cause d'un temps fâcheux durant tout le mois. Les grappes furent brûlées et coulèrent. Il y gela même. Le vignoble fut ensuite grêlé, toutefois avec peu de dégâts. (Chaillet)

1643

Année moyenne à médiocre. (Chaillet)

1644

L'année fut médiocre. (Chaillet)

1645

L'année fut relativement bonne et produisit un vin assez doux.
(Chaillet)

1646

Le ban fut rompu le 23 septembre (1^{er} octobre) et les vendanges se firent sous la pluie. Toutefois, le vin fut d'assez bonne qualité. (Chaillet)

1647

L'année fut médiocre. (Chaillet)

1648

Les vendanges débutèrent aux alentours du 6 octobre. Les raisins n'étaient pas arrivés à maturité. Le vin fut vert et peu abondant. Il fallut vendanger les noirs avant les blancs parce que ceux-là pourrissaient. (Chaillet)

1649

Les vendanges commencèrent à mi-octobre et se firent en partie sous la pluie.
(Chaillet)

1650

Commencées au début d'octobre, les vendanges furent précipitées parce que les raisins pourrissaient. On fit médiocrement du vin.
(Chaillet)

1651

"Le 12 septembre (19 septembre) fut le ban des vendanges, les raisins beaux et secs et sans pourriture. On se hâta un peu trop de vendanger celui de Neuchâtel; les raisins n'étant pas parfaitement mûrs. Si le vin fut assez bon, il n'était pas abondant."
(Chaillet)

1652

"Le 23 septembre (30 septembre) fut le ban des vendanges; l'on fit assez bonne

quantité de vin". (Chaillet)

1653

"Le 12 septembre (19) fut le ban; assez bonne quantité de vin. Après les pluies du début du mois, le temps se remit au beau et les vendanges furent belles." (Chaillet)

1654

Les raisins furent bien en fleurs aux alentours du 26 juin mais ils eurent de la peine à former des grappes à cause de la pluie du début de juillet. Septembre fut très sec et les vendanges débutèrent le 9 octobre. On fit médiocrement du vin. (Chaillet)

1655

Commencées au début d'octobre, les vendanges furent relativement médiocres. (Chaillet)

1656

Début juin, les raisins commencèrent à fleurir et on commença à relever le 7 et on eut peine à relever à cause des petites pluies qu'il faisait la plupart des jours. Le ban des vendanges fut levé le 27 septembre et la récolte fut assez bonne, suite à un été sec. (Chaillet)

1657

Le ban des vendanges fut le 14 septembre (21), les raisins pourrissaient, surtout les noirs. On fit médiocrement de vin. (Chaillet)

1658

Parce qu'il y eut des orages de grêle, la récolte fut médiocre. (Chaillet)

1659

En septembre, les vignes étaient tellement pleines d'eau qu'on enfonçait à moitié jambe. Les raisins pourrissaient que c'était pitié. On eut bien de la peine à vendanger à cause des grosses pluies. Le ban des vendanges fut le 9 septembre (16 septembre). On fit encore ici une bonne quantité de vin mais il avait bien de l'eau. (Chaillet)

1660

Année médiocre. (Chaillet)

1661

Le ban fut levé le 16 septembre (le 23) et la récolte fut bonne.
(Chaillet)

1662

Malgré quelques grêles, le ban fut levé le 22 septembre (le 29) et la qualité des vins fut bonne. (Chaillet)

1663

Le ban des vendanges fut levé le 5 octobre (le 12). Il y avait fort peu de vin à cause des temps froids et pluvieux qu'il avait fait sur la fleur du raisin et de la coulure consécutive.
(Chaillet)

1664

Le ban des vendanges fut levé le 12 septembre (le 19). Les raisins pourrissaient, surtout les noirs qu'on fut contraint de vendanger. On fit assez peu de vin. (Chaillet)

1665

Le ban des vendanges fut levé le 11 septembre (le 18). Les raisins pourrissaient mais on fit encore une assez bonne quantité de vin. (Chaillet)

1666

Le ban fut levé le mercredi 5 septembre (le 12). On fit ici une assez bonne quantité de vin à Ceylard. Ailleurs, à cause de la grêle, la récolte fut médiocre. (Chaillet)

1667

Le ban fut levé le 4 octobre (11 octobre) et la récolte fut assez bonne. (Chaillet)

1668

Le ban des vendanges fut levé le 21 septembre (le 28) et il n'y eut pas de vin dans les vignes qui avaient été gelées en mai. On rencontra sur les vendanges une si prodigieuse quantité d'étourneaux que c'était merveille. Ceci fit grand tort aux raisins.
(Chaillet)

1669

manque

1670

manque

1671

Le ban fut levé le 21 septembre (le 28) et on fit encore assez bien de vin où les vignes n'avaient pas été grêlées ni touchées par des attaques d'insectes. (Chaillet)

1672

L'année fut médiocre. (Chaillet)

1673

Manque

1674

Cette année, on a commencé à vendanger le 23 septembre. (Marval)

1675

Cette année, le ban des vendanges des privilégiées avait été mis au vendredi 29 octobre et les autres au lundi suivant, mais comme l'année a été fort extraordinaire, on l'a avancé d'un jour à cause de la neige survenue et du peu d'apparence d'avoir plus de maturité, aussi on a commencé le jeudi 28 octobre.

Cette année, les vendanges ayant été fort tardives, les gelées et les neiges en ayant quasiment empêché la conclusion, y en ayant même eu en La Côte bien du dommage, les raisins ayant gelé sans être mûrs, étant devenus durs comme pierre et couleur de raisins cuits, ils ont guère viné et ont peu bouilli dans les cuves, que dans des lieux où ils étaient bien chaudement par artifice, ni même les tonneaux. L'année a cependant été assez abondante.

Le vin n'a même pendant toute l'année point fermenté et en est demeuré quantité de doux, jaune et épais comme du cidre. Il ne s'en est cependant point poussé.

La Vente s'est faite excessivement haute au grand étonnement et au grand préjudice de tout le monde puisqu'elle se fit à dix creutzer le pot, ce qui fut cause que nos voisins allèrent au pays de Vaud et même en Savoie, ce qui nous attira la défense de nos vins à Berne. (Marval)

1676

Le ban fut levé le lundi 4 septembre (le 11). (Marval)

1677

Le ban fut levé le 28 septembre (5 octobre) pour les privilégiées et le 1er octobre partout excepté les Repaires, Deurres, Draizes et Tombet.

Le printemps et l'été ont été mi-secs, mi-humides. La pluie et le beau temps n'ayant duré que quelques jours. Dès le milieu du mois d'août, on n'a point eu de pluie jusqu'au vendredi 27 septembre qu'on a commencé à vendanger les privilégiées. Les raisins étaient encore verts mais exempts de pourriture, la lune étant presque pleine. (Marval)

1678

Cette année, on a mis le ban des vendanges le 12 septembre et commencé de vendanger les privilégiées le 16 suivant et la ban a rompu partout le 18. (Marval)

1679

Il y eut deux furieuses grêles dans les Mairies en sorte qu'il n'y est resté que fort peu de raisin, nonobstant la grande apparence qu'il y avait auparavant. Aussi, on a été surpris à la maturité qui, tout à coup, a passé à pourriture. Le ban fut mis le lundi 15 septembre (le 22) pour être levé aux privilégiées le mercredi suivant 17 et le 19 et suivant partout.

L'hiver ayant été fort sec et fort froid, nous avons eu un été sec et chaud jusqu'au commencement de juillet, mais alors on a eu beaucoup de pluie qui n'ont pas été froides, qui ont fait qu'on a eu de la peine à moissonner, et ensuite fait pourrir les raisins encore qu'ils ne fussent pas bien mûrs. Toutes les vignes de la Mairie de Neuchâtel ont été grêlées deux fois, les unes du côté de la bise, les autres, de vent. Les raisins noirs étant plus gros que les blancs n'ont pas été si endommagés que les blancs. (Marval)

1680

Le 13 septembre (le 20), on a commencé à vendanger après un mois de temps sans pluie. Les raisins étaient encore un peu verts, sans pourriture mais quelques grains étaient un peu ridés. Mais le 23, il vint une pluie qui les gonfla et grossit les blancs. Je n'ai commencé à vendanger que le 7 octobre. Cependant, les blancs et les noirs n'étaient point pourris quoiqu'il eût fait quatre pluies qui adoucirent fort les raisins et rendirent leur peau plus délicate et mince, étant fort épaisse auparavant. Il tomba deux blanches gelées sur la fin des vendanges qui rendirent les raisins fort doux.

Cette année 1680, on a mis le ban des vendanges le jeudi 2 septembre pour rompre le lundi 13 et le lendemain aux privilégiées et le mercredi ensuite 15 et suivant partout, excepté les Draizes, Deurres, Repaires et Tombet qui sont toujours renvoyées de deux jours plus loin. (Marval)

1681

Des grêles et des ravines.

Le 14 septembre (le 21), on a commencé à vendanger. Depuis la mi-août 1680 jusqu'à présent, il n'a jamais suffisamment plu pour tremper un pied de profond la terre non-

labourée. L'hiver de 1680 est venu au commencement d'octobre, ensuite la neige étant tombée en très grande quantité, elle a duré dans le Vignoble jusqu'au commencement du mois de mars sans fondre et le froid a continué avec violence jusqu'à ce temps-là. Dès lors, ayant plu fort rarement, on a fait peu de foin et de paille. Mais elle a rendu beaucoup de grain. Tout le vignoble du Comté de Neuchâtel a été grêlé et en quelques endroits, deux fois. Néanmoins, les grains qui n'étaient qu'entamés sont raisins et ceux qui ont séché sont tombés la plupart à cause que la grêle est arrivée 6 semaines et deux mois avant les vendanges qui ont été fort sèches. (...)

Cette année 1681, on a mis le ban des vendanges le jeudi 1 septembre et on a commencé à vendanger le 14 et 15 aux privilégiées et le 16 et suivant partout hors les exceptées ordinaires deux jours plus loin. (Marval)

1682

L'hiver précédent ayant été fort doux, l'été n'a pas été chaud et même, il faisait un peu froid. Les raisins étaient en fleurs. Cependant, comme la terre était sèche, ils n'ont pas coulé comme ils l'auraient fait si elle avait été humide et qu'il y eut de fortes pluies. On croyait qu'ils auraient peine à mûrir mais le mois de septembre ayant été plus chaud qu'à l'ordinaire, ceux qui ne se sont pas trop hâter de vendanger, ont fait du vin passablement mûr, et sans aucune pluie à la réserve d'une petite qui ne dura qu'une nuit. (Montmollin)

Cette année 1682, on a mis le ban des vendanges le jeudi 21 septembre pour rompre le vendredi 29 aux privilégiées et le lendemain et le lundi 2 octobre aux autres exceptés les Deurres, Repaires, Tombet et Draizes. (Marval)

1683

Cette année 1683, on a mis le ban des vendanges le jeudi 6 septembre pour rompre le vendredi 14 suivant pour les privilégiées et conséquemment pour les autres mais pendant ma députation à Berne, on l'a avancé de deux jours à cause des pluies et ainsi commencé le mercredi 12. (Marval)

1684

Cette année-là, la vente s'est faite le mardi 18 novembre sans aucun festin, pas même pour Messieurs du Conseil d'Etat ni Messieurs les Quatre Ministraux. Monseigneur le Gouverneur s'étant excusé à cause de la mort d'une belle-soeur.

Cette année 1684, on a mis le ban des vendanges le mardi 26 d'août pour rompre le lundi 1er septembre et le lendemain et le mercredi suivant partout hors les exceptées ordinaires. (Marval)

1685

Cette année 1685, Dieu nous ayant visité d'une grande ravine, d'une grêle et ensuite de la brûlure, on a mis le ban des vendanges le jeudi 10 septembre pour rompre aux privilégiées le vendredi 23 et le lendemain et le lundi 28 partout sans exception.

(Marval)

1686

Cette année 1686, on a mis le ban des vendanges le jeudi 26 août pour rompre seulement le lundi 6 septembre, seul jour pour les privilégiées et le mardi 7 partout, excepté les Draizes, Deurres, Tombet et Repaires mais plusieurs personnes assurant que la maturité avance extraordinairement, on l'a avancé au vendredi 3 et samedi 4 pour les privilégiées et le lundi partout hors les exceptées. (Marval)

1687

Les vignes furent affligées de deux grêles et en quelques endroits de brûlure, ce qui fit que le reste ne paraissait pas pouvoir mûrir. Survinrent de continuelles pluies qui développèrent de la pourriture, ce qui obligea plusieurs personnes à vendanger avant qu'on ne mit aucun ban. On en mit pourtant un le dimanche 18 septembre après le prêche du soir pour vendanger le lendemain, lundi 19, partout sans distinction de parchets, le tout un peu précipitamment. (Marval)

On a commencé de vendanger le 19 septembre. Il y avait grande apparence de vin mais la brûlure a emporté en des endroits. La grêle a ensuite enlevé la plupart du vin entre Colombier jusqu'à Saint Blaise et enfin les pluies continuelles pendant deux mois les ont fait pourrir avant d'être mûrs. (Montmollin)

1688

L'année connut trois grêles et des gelées qui firent périr quantité de ceps.

Nous avons mis le ban des vendanges le jeudi 20 septembre pour vendanger les privilégiées le mardi et mercredi suivant et conséquemment les autres, hors les Repaires, Deurres, Tombet et Draizes deux jours après. (Marval)

1689

Il n'y eut que très peu de montre aux vignes et un temps assez contraire durant la fleur en sorte que les raisins mirent longtemps à nouer.

On mit le ban des vendanges le jeudi 19 septembre pour rompre le vendredi 27 et le samedi aux privilégiées, le lundi partout excepté les Repaires, Draizes, Tombet et Deurres renvoyées au mercredi. (Marval)

1690

Cette année 1690, on a mis le ban des vendanges le jeudi 25 septembre pour rompre le lundi et le mardi suivant 29 et 30 aux privilégiées et le mercredi 1er octobre partout excepté les Draizes, Repaires, Deurres et Tombet où il rompra que quatre jours après, savoir le 6 octobre. (Marval)

1691

Cette année, on a mis le ban des vendanges le jeudi 24 septembre pour rompre le lundi et le mardi 28 et 29 septembre aux privilégiées et le mercredi partout excepté aux Repaires, Draizes, Deurres et Tombet où il ne rompra que le lundi 4 octobre et comme les vignes n'avaient pas eu beaucoup de montre et une passation de fleur assez longue et languissante. (Marval)

1692

Le mercredi 19 octobre, on a commencé à vendanger, les raisins étaient mal mûrs mais on craignait la gelée qui avait déjà fait tomber toutes les feuilles dans les vignes. (Montmollin)

Cette année, on a mis le ban des vendanges seulement le jeudi 13 octobre à cause des pluies, grêles et temps fâcheux qu'il a fait pendant la fleur et quasi tout l'été, pour rompre aux privilégiées le mercredi 19 octobre, à cause de la foire, et le 20, le vendredi suivant partout, hors les exceptées ordinaires deux jours après. (Marval)

1693

Cette année, on a mis le ban des vendanges le 22 septembre qui était un vendredi à cause du jeûne qui fut le jour précédent, pour rompre le vendredi suivant 29, mais Messieurs du Conseil le ravancèrent au mercredi 27 et le lendemain pour les privilégiées et le vendredi suivant partout hors toujours les exceptées au lundi. Toute l'année, les vignes avaient manqué de montre. (Marval)

1694

Le 19 septembre (le 26) 1694, on a commencé à vendanger à cause des pluies continuelles qui pourrissaient les raisins quoi qu'ils ne fussent pas bien mûrs. L'été et le printemps ont été fort secs et souvent bien chauds. Cependant, quoi qu'il ait eu une grande montre de raisins, des pluies fraîches qui arrivèrent sur les fleurs, y mirent la brûlure... ce qui a fait que les premiers passés ont commencé à pourrir avant que les derniers ne soient mûrs. (Montmollin)

Cette année, on a mis le ban des vendanges le jeudi 13 septembre première fois par la grâce de Dieu sous ma présidence de maire de cette ville, qui a paru difficile à mettre à cause de la brûlure qui avait beaucoup nui et retardé nos raisins en sorte que les voisins de dessus et de dessous l'avaient mis devant nous, et on l'avait mis pour rompre aux privilégiées le vendredi et le samedi 21 et 22 et suivamment comme de coutume, mais la gelée et la pluie survenue l'a fait ravancer par Messieurs du Conseil et de mon avis au mercredi et jeudi et suivamment à l'accoutumée ainsi que Messieurs les Prudhommes l'avaient déclaré. (Marval)

1695

L'hiver a été si froid que le lac de Neuchâtel a été gelé pendant ... jours donc de telle manière qu'on le passait à pied. L'année a été fort sèche jusqu'à moins demi-juillet mais

dès lors, si pluvieuse qu'il a plu, passé la moitié du temps jusqu'au mois d'octobre. Les raisins ayant fleuri inégalement et demeuré un mois avant d'être passés. Ils ont mûri tout de même. En sorte que les premiers passés ont pourri avant que les derniers passent mûrs. Il y a eu des grappes moitié pourries moitié vertes. Comme il a fait peu chaud dès la Saint Jean, les raisins n'ont pas pu entièrement mûrir. On a commencé à vendanger le 9 d'octobre mais dès le 5 qu'on a mis le ban des vendanges, on permit de vendanger les pourris aux Isérables et à Champ-Bougin. (Montmollin)

Cette année a été extraordinaire par le peu de chaleur et pluies presque continuelles; on a été embarrassé à mettre le ban des vendanges, les raisins noirs étant en partie pourris et les autres mal mûrs. On a cependant mis le ban le jeudi 3 octobre pour rompre le mercredi 9 et jeudi 10 aux privilégiées et le vendredi suivant partout, hors les exceptées ordinaires, mais Messieurs de la Justice en rapportant la connaissance, m'ont prié d'accorder des congés aux personnes qui m'en demanderaient pour les Isérables, Vieux-Châtel et Champ-Bougin, ce que j'ai fait et refusé des congés pour tous les autres lieux, où j'ai ordonné des visiteurs quand on me les a demandés. (Marval)

1696

Le 2 octobre, on a commencé à vendanger, l'été ayant été fort froid pendant les mois de juin et juillet. La brûlure a emporté la plupart des raisins et surtout les noirs. Mais comme les mois d'août et de septembre n'ont eu presque aucune pluie et que la chaleur a été grande, les raisins ont mûri passablement quoiqu'ils aient défleuri à la Sainte Madeleine la plupart. (Montmollin)

Cette année ne nous ayant pas donné dès son commencement espérance d'une bonne récolte, outre que la brûlure survint qui augmenta toujours, on mit le ban des vendanges sous ma présidence le jeudi 24 septembre pour rompre aux privilégiées seulement le lundi 4 octobre et le mardi partout, hors les quatre quartiers toujours exceptés (Deurres, Repaires, Tombet et Draizes), mais pendant que je fus à la campagne, Messieurs les Quatre Ministraux assemblèrent le Conseil pour un point de coutume mais en même temps avancèrent le ban au vendredi et samedi 1er et 2 octobre pour les privilégiées et suivamment pour les autres, de quoi je fis mes plaintes à Messieurs du Conseil, quoi que Monsieur le Lieutenant y fut et leur témoigna qu'on devait m'en avoir parlé. Ils me témoignèrent qu'on n'avait pas cru m'offenser et que c'était par inadvertance... (Marval)

1697

On a commencé à vendanger le 23 septembre. Les vignes ont eu peu de montre et il n'a pas fait depuis que les raisins ont fleuri, quatre jours sans pluie et une grande chaleur, ce qui a été cause que les raisins ont coulé, une partie ayant été brûlée, une partie étant demeurée petite, mais comme il est venu dix jours avant les vendanges des pluies qui n'étaient pas froides, ils sont devenus fort gros, ceux qui n'avaient pas été atteints par la brûlure. Ce qui a été la cause qu'on a fait fort plus de vin qu'on ne prétendait auparavant. (Montmollin)

Cette année, non plus que la précédente, ne nous ayant produit qu'une très petite montre, à quoi la brûlure survint qui alla toujours en augmentant, on mit le ban des

vendanges sous ma présidence le jeudi 16 septembre pour rompre le jeudi 23 aux privilégiées, le vendredi suivant, partout hors aux Deurres, Tombet, Draizes et Repaires où il ne rompra que le mercredi suivant. (Marval)

1698

On a commencé à vendanger le 17 octobre les vignes privilégiées et le lendemain partout à la réserve des Repaires et des Draizes. Les raisins noirs pourrissaient mais les blancs n'étaient pas mûrs. Il n'y avait pas une grosse montre mais comme les raisins n'eurent pas de froid à leur sortie, on n'est pas laissé de faire une grosse année si l'année eut été raisonnablement chaude et qu'elle n'eut pas été si pluvieuse. Car, pendant tout l'été, il n'a pas fait chaud une semaine entière et, depuis la Saint Jean, il n'est pas passé huit jours de suite sans pluie, ce qui a fait couler les raisins blancs mais les noirs ont mieux réussi, quoi qu'on en ait perdu une partie qui auraient passé bien après les autres. Comme on a vendangé les blancs avant leur maturité entière, ils ne sont pas venus à leur grosseur. Au reste les foins et les graines ont été retardés de plus de quinze jours qu'il n'arrive à l'ordinaire et il est venu une gelée qui a emporté tous les grains dans les lieux marécageux et au bas des montagnes. Les pluies et les neiges qui vinrent le 15 de ce mois firent que l'on avança le ban de deux jours, la plupart croyait que tout était perdu. Mais je n'ai pas voulu me hâter, ainsi que je fais à l'ordinaire. Et le temps s'étant adouci après de petites gelées, les raisins sont devenus mûrs et ont même grossi après quelques brouillards et une pluie. Le dernier jour d'octobre, il vint une gelée blanche et le jour même, je vendangeais Parc Dessus et le premier et le deux novembre, la gelée devint rude et forte que les grains de raisins devinrent durs et si gelés qu'en les mettant dans le pressoir et en les pressant, on ne put pas faire fondre toute la glace.

Les raisins noirs étant plus mûrs que les raisins blancs, je les ai vendangés les premiers à la réserve de ceux de Parc Dessus que j'ai vendangés quinze jours après ceux de l'Evole et des Rochettes et du Plan de Serrières, lesquels pourrissaient. Je ne les ai pas semottés, ni les uns ni les autres, mais foulés avec les pieds dans les gerles. De la cuve de l'Evole, des Rochettes et de l'Ecluse, j'en ai tiré au bout de 24 heures, trois tonneaux que j'ai mis dans la cave contre le lac et laissés écumer après qu'ils avaient déjà bouilli, aussi ils n'ont guère écumé.

Je n'ai vendangé les blancs de la vigne des Trois-Portes Dessous et du haut de l'Evole que le premier novembre, soit quinze jours après la rupture du ban. Les raisins étaient si gelés qu'ils en étaient durs et qu'il y en avait comme des glaçons. J'ai fait cinq tonneaux de suite en les mettant sur le pressoir, sans les avoir semottés. (Montmollin)

Cette année ayant été fort tardive à cause des mauvais temps qu'il a fait durant l'été, on a à ce sujet vendangé tard et renvoyé la foire, et mis le ban des vendanges sous ma présidence au grand poêle de la maison de Ville à cause des grandes pluies le jeudi 13 octobre pour rompre aux privilégiées le mercredi et jeudi suivant et le vendredi et les jours suivants partout, hors les exceptées ordinaires. Mais Messieurs les Quatre Ministraux ayant été avertis qu'on avait aperçu de la gelée près des vignes et vu la pluie et neige qui tombaient, ils assemblèrent Messieurs du Conseil Etroit. On proposait la chose le matin au second de la cloche. Je dis que je ne voulais pas opiner qu'après

avoir ouï les raisons de ces Messieurs qui ne pouvaient porter à concourir de la part de SAS à changer le ban de sorte qu'après le prêche du matin. Le grand sauthier accompagné de celui de Messieurs les Quatre Ministraux le publia au lendemain 17 et le mardi partout hors les exceptées ordinaires. (Marval)

1699

Le lundi 2 octobre, on a commencé à vendanger. Les mois d'août et de septembre ont été fort secs et ce dernier fort chaud. Les raisins sont assez doux quoi qu'ils ne soient pas d'une grande maturité. Il n'y a aucune pourriture mais les noirs tombent facilement à cause qu'ils poussent dehors étant serrés. (Montmollin)

Cette année, la montre n'ayant été que médiocre mais le temps ayant été favorable en sorte que les raisins sont parvenus à une bonne maturité. On a mis le ban de vendanger sous ma présidence le mardi 26 septembre pour rompre le lundi et mardi suivant et le mercredi partout hors les exceptées ordinaires au lundi suivant. Il a eu une petite grêle autour de la ville et même à Corcelles et Cormondrèche. (Marval)

1700

Les pluies sont venues sur la fleur des raisins les ayant fort éclaircis et la chaleur durant le mois d'août et jusqu'au 18 septembre, faisaient que l'on n'espérait guère de vin mais il est survenu dès lors tant de pluies qui ont gonflé les blancs que l'on en a fait, et les rouges qui n'ont pas trop pourri. (Montmollin)

Cette année a encore eu une montre assez médiocre et des froids jusqu'au mois de juin, ce qui donna à un peu de brûlure. On a encore mis le ban des vendanges sous ma présidence le jeudi 26 septembre, pour les privilégiées au vendredi et samedi 4 et 5 octobre et le lundi suivant partout, hors les Repaires, Deurres, Tombet et Draizes au vendredi 11 octobre suivant. Mais, comme il a toujours plu depuis le ban, nous en parlâmes avec Messieurs les Quatre Ministraux qui firent encore faire une visite par Messieurs les Prud'hommes, Messieurs du Conseil Etroit s'étant rassemblés, nous trouvâmes qu'il fallait le ravancer à cause des pourritures de deux jours, savoir les privilégiées au mercredi et jeudi 2 et 3 octobre, et les autres à proportion, ce qui fut publié par mon ordre par le grand sauthier accompagné de celui des Quatre Ministraux. (Marval)

1701

L'hiver, les eaux restaient tellement accrues que le lac a été fort haut jusqu'au mois de septembre quoi qu'il ait fort peu plu en juillet, août et septembre. Mais au quatrième jour de la lune d'octobre, il plut tant que les raisins se fendirent, ayant la peau trop dure par la sécheresse précédente. Il s'en fendit beaucoup après une seconde grosse pluie qui arriva le 7, ce qui n'empêcha pas que plusieurs vendangeassent ce jour-là que le ban rompit pour les privilégiées. Mais je remis au 10 octobre suivant, qui était le lundi, de commencer. Il plut la nuit auparavant mais la peau des raisins étant durcie par les chaleurs précédentes, ils ne pourrissent point, quoi qu'ils fussent assez mûrs. Les raisins tombaient facilement en les cueillant. (Montmollin)

Cette année a encore eu une petite montre mais l'été fut chaud et assez favorable. On a mis le ban des vendanges le jeudi 29 septembre sous la présidence de M. François Chambrier mon neveu, présentement maire de cette ville, SAS m'ayant accordé ma démission de la dite charge, pour rompre le vendredi et samedi 7 et 8 octobre aux privilégiées, le lundi suivant partout hors les exceptées ordinaires. (Marval)

1702

Il y avait belles apparences aux vignes mais il vint une gelée qui emporta tous les bourgeons qui étaient déjà avancés. Cependant, comme ce n'était que les bourgeons des jeunes ceps vigoureux, on aurait, nonobstant cela, fait presque autant de vin que l'année précédente s'il ne fut survenu une grosse grêle à la fin du mois d'août qui a gâté plus des deux-tiers des raisins entre Neuchâtel et Saint-Blaise. Les grains qui ont été atteints par la grêle, ont pourri pour la plupart. Il y en a eu quelques uns qui se sont séchés. Cette grêle a encore fait des dommages depuis Neuchâtel jusqu'à Auvernier mais cela ne s'est pas monté à la huitième partie. A la réserve de deux ou trois jours, tout le reste des vendanges a été sec. (Montmollin)

Cette année, nous avons une assez belle montre ou apparence mais les froids du printemps ayant beaucoup nui aux plus légères terres et la grêle arrivée au mois de septembre a emporté une partie de la récolte. On a mis le ban des vendanges le lundi 9 octobre pour rompre aux privilégiées le vendredi et samedi 13 et 14. On a compris pour cette année dans les privilégiées, les vignes qui sont aux environs de la Boine et toutes celles qui sont du côté de bise de la Ville jusqu'à Monruz, comme les Fahys, Clos-Brochet et Monruz compris parce que la grêle y avait bien donné. (Marval)

1703

Cette année, la montre des vignes ayant été médiocre à cause du mauvais temps et même et surtout sur la fleur, on ne s'est attendu à une grande récolte, mais ce qu'il y a eu de plus fâcheux par rapport à la qualité, est que pendant presque tout le mois de septembre et une partie du mois d'octobre, nous avons eu des pluies presque continuelles en sorte que les raisins se sont pourris avant que de mûrir en bien des lieux. On a mis le ban des vendanges le lundi 8 octobre et on a été obligé de séparer les privilégiées en deux en sorte que le ban fut rompu le mercredi et le jeudi 10 et 11 aux Isérables et Vieux-Châtel jusqu'à la ruelle qui entre les Vieux-Châtel et les Trinquaris et au Champ-Bougin jusqu'au bas de la montée, le vendredi et samedi suivant au reste des privilégiées. (Marval)

1704

Cette année, la montre des vignes a été fort petite, le second mal la brûlure universelle et ensuite un peu de grêle partout en sorte que la récolte a été fort mince dans tout le pays et quoi que les noirs parussent au commencement les plus beaux, cependant, ils n'ont pas prospéré puisqu'ils ont ridé sans être bien mûrs, ce qu'il y a eu en blanc a parfaitement réussi en grosseur et en parfaite maturité. On a mis le ban des vendanges en la manière ordinaire, le jeudi 18 septembre, ce qui fut suivi d'un très grand régal où

Messieurs de la Ville invitèrent Messieurs du Conseil d'Etat. Nous y allâmes cinq. Le ban des privilégiées rompit le lundi et mardi suivant et le mercredi partout hors les exceptées ordinaires renvoyées au lundi suivant. (Marval)

1705

Cette année a été fort chaude et sèche en sorte que les raisins ont eu peine à croître et à mûrir quoi qu'il y en eut beaucoup, jusqu'en octobre que l'on a eu des pluies et que par là, ils ont avancé en l'une et en l'autre. On a mis le ban des vendanges le jeudi 15 octobre pour rompre aux privilégiées le vendredi et samedi 23 et 24 suivant et le lundi partout hors les exceptées ordinaires. Je n'y pus assister à cause de mon érisippe. (Marval)

1706

Cette année, nous eûmes par la volonté du bon Dieu une terrible grêle à La Côte, avec une ravine à Corcelles, Cormondrèche avant même la fleur des raisins, ce qui enleva presque tout le fruit et ruina et gâta la plupart des fonds pour la réparation desquels, il faudrait faire de grands frais. Les vignes bien abîmées ont à la vérité rejeté et poussé de nouveaux bois et feuilles et même du verjus aussi gros que des pois. Quant aux autres raisins restés aux vignes tempêtées et aux autres, ils sont devenus généralement si beaux, si gros et si mûrs, sans aucune pourriture, mais surtout les blancs qu'on espère faire de très excellents vins. On a mis le ban des vendanges le lundi 13 septembre pour rompre le vendredi 17 et 18 aux privilégiées, le lundi suivant partout hors les exceptées ordinaires qui sont renvoyées au vendredi 24 septembre. (Marval)

1707

L'été fut chaud et favorable jusqu'au mois d'août en sorte que les raisins prospérèrent de même que tous les autres fruits. Une petite grêle tomba près de la ville du côté de bise. Septembre fut pluvieux et froid et les raisins pourrirent sans mûrir. De nombreux grains tombaient sous les ceps. De plus, les noirs étaient trop serrés et les blancs se crevaient. Cette année fut sans quantité ni qualité. On a mis le ban des vendanges le jeudi 6 octobre où je n'ai pas assisté pour rompre le lundi et mardi 10 et 11 aux privilégiées, le mercredi partout hors les exceptées ordinaires reportées au lundi suivant. (Marval)

1708

Cette année, nous avons eu le printemps quand la vigne a fait son jet et à la sortie des raisins et quand ils ont fleuri, presque toujours des pluies fort froides ce qui a causé une brûlure presque par toute la Suisse et il est ensuite arrivé une terrible grêle en bien des endroits mais surtout à La Neuveville et au Landeron et un peu en deça, même dans des lieux qui n'ont point eu de grêle, les raisins ont été petits et surtout les noirs qui, enfin, ont pourri sans être bien mûrs. On a mis le ban des vendanges le jeudi 4 octobre

pour rompre le vendredi et samedi 12 et 13 aux privilégiées et le lundi suivant partout, les exceptées ordinaires renvoyées au vendredi 19. (Marval)

1709

L'hiver passé ayant été extraordinairement froid et d'une manière sensible presque partout dans le monde, même en Languedoc que la plupart des oliviers et citronniers y ont péri, et que l'on trouva en bien des lieux des gens et des bêtes mortes de froid, bien des arbres périrent aussi dans ce pays et entre autres presque tous les noyers du Val-de-Ruz mais le plus grand mal parut sur les vignobles de la Suisse et des environs or l'on croyait qu'il ne resterait plus de ceps vivants dont portant, environ le mois d'avril, on s'aperçut qu'une bonne partie donnèrent des signes de vie mais une très petite montre qui fut encore affligée au printemps d'une petite gelée en sorte qu'il ne resta comme rien, par la brûlure qui resta jusqu'à la fin en sorte qu'on ne comptait presque pas de vendanges. On n'en a même point fait dès Cornaux à Bienne. Les dîmes du roi ne s'étant point montées dans ses quartiers ni comme rien d'autre part. Le ban des vendanges s'étant pourtant mis, ici sans repas ni droit d'assise le jeudi 10 octobre pour rompre partout et sans distinction de parchets le 18. (Marval)

On fit cette année très peu de vin; la dîme de Saint-Blaise ne se monta qu'à cinq setiers; quoi qu'il n'y eut point de grêle, le souverain n'eut dans toutes ses vignes et dîmes que 26 muids de vin et comme il lui faut annuellement 106 muids pour payer les gages de ses ministres et de ses officiers, on fut obligé d'en payer 80 muids en argent, savoir à la vente qui se fit 5 batz le pot, ce qui revint à la somme de 19.200 livres faibles, laquelle absorbe une partie des revenus de l'Etat. (Boyve)

Cette année a été extraordinaire par sa grande stérilité, causée par le grand hiver qui avait précédé. En plusieurs endroits de Bourgogne, de Suisse et d'ailleurs, on ne vendangea point du tout, les vignes ayant été gelées et même coupées en divers lieux et la brûlure ayant emporté ce qu'il y avait en quelques endroits. (Ostervald)

" J'ai eu ordre de la Seigneurie de visiter les vignes qui dépendent de mes recettes avec le sieur Bros Concière et des justiciers, le 2 octobre. J'en ai fait rapport au Conseil d'Etat le 7 où j'ai déclaré que, dans tous les vignobles dépendant de mes recettes, nous pourrions attester de bonne foi que, nonobstant la visite exacte que nous avons faite en traversant les dits vignobles, nous n'y avons pas trouvé tant de raisins comme on en voyait d'autres années après vendange dans le temps du grappillage, sur lequel rapport, Messieurs du Conseil d'Etat n'ont pas trouvé à propos d'exposer en montes les dîmes de Cornaux, de Cressier et du Landeron, et ayant fait monter la dîme de La Coudre, personne n'en a voulu donner un rien, en sorte que les particuliers n'ont pas payer de dîme. Messieurs les Quatre Ministraux ayant fait monter la dîme de l'Hôpital, elle est échue à cinq setiers. On a commencé à vendanger ou plutôt à grappiller le lundi 14 mais on a trouvé si peu de raisins que dans l'Histoire, on ne trouve rien de semblable. Je remarque ici comme une chose bien extraordinaire, qu'ayant les recettes du Landeron, de Thièle et de Fontaine-André, mes vignes propres qui avaient promis de m'en donner en paiement, je n'ai pu ramasser cependant cinq setiers de vin blanc et environ trois setiers de vin rouge. Je n'ai pas fait vendanger rière Cornaux ni au Jardillet, mais ayant fait grappillé par mes vignes de Saint-Blaise, on n'y a amassé qu'environ deux-tiers de gerle de vendange de blanc et autant de rouge. Dieu nous

préserve pour l'avenir. (Peters)

1710

La rigueur et extrême froid qu'il fit l'hiver dont est fait mention ci-devant (1709) ayant fait périr quantité de ceps aux vignes, ce qui les a fort éclaircies et le froid survenu ce printemps aux fleurs des grosses terres y a causé la brûlure et même partout en sorte que l'année ou récolte a été assez petite mais non en la qualité et quantité à l'égard des noirs et surtout par rapport aux provins qui ont bien réussi, on a mis le ban des vendanges le jeudi 26 septembre en la manière accoutumée, ce qui fut suivi d'un très grand repas où je fus avec quatre autres Messieurs du Conseil d'Etat qui y furent aussi invités, pour rompre le mercredi et jeudi 1^{er} et 2 octobre et le vendredi et jours suivants partout hors les exceptées ordinaires qui ont été renvoyées au mercredi 8. (Marval)

1711

Cette année, la sortie des raisins donna une assez belle espérance et il s'en manifesta même toujours davantage et ils prospérèrent de plus en plus en sorte qu'on se promettait de vendanger vers le commencement de septembre et de faire d'excellents vins mais les pluies très grandes et presque continuelles arrivées dès environ la mi-août jusqu'au 1^{er} octobre en retardèrent la maturité et firent pourrir les raisins noirs sans être mûrs ce qui fit mettre le ban le 1^{er} octobre pour rompre aux Isérables et Champ-Bougin dès le lendemain et le lundi suivant aux autres privilégiées et le mardi partout hors les exceptées ordinaires qui furent renvoyées au vendredi 16. (Marval)

1712

Cette année 1712, il parut raisonnablement de raisins à leurs sorties mais ils prospérèrent et s'avancèrent tant ayant eu un temps très favorable en sorte qu'ayant une très grande quantité de beaux aigrets de très bonne heure, on croyait vendanger tout au plus tard au commencement du mois de septembre mais les fréquentes et chaudes pluies arrivées sur la fin du mois d'août et en septembre a mis des vers qui se trouvèrent en bien des raisins blancs non tant au bas des ceps comme au plus élevés, cette corruption venant suivant les conjectures de l'air tout ce qui est dessus ont causé beaucoup de pourriture surtout aux blancs, les noirs n'étant bien mûrs. On a été obligé de mettre le ban des vendanges le mardi 27 septembre en la manière ordinaire. (Marval)

1713

Cette année ayant été fort tardive et suivie de fréquentes pluies froides en sorte que la culture des vignes n'a été achevée que fort tard, les urbecs et garibeys ayant presque été partout, ensuite quantité de vers qui ont fait bien du mal aux vignes et enfin la brûlure en sorte que même que l'on a eu toujours une grande diminution de raisins, on a remarqué de la pourriture aux raisins sans être bien mûrs, ce qui a fait qu'on a mis le ban des vendanges le lundi 16 octobre en la manière ordinaire pour rompre dès le

lendemain aux Isérables et Champ-Bougin.(Marval)

1714

Cette année 1714, les vignes ne nous pas promis grande chose dès le commencement, et après les premiers jets, il parut une grande quantité d'urbecs dans tout le vignoble du pays où même on n'en avait jamais vu qu'ils les dépouillèrent de feuilles et qu'ils du peu de raisins qui y étaient, ce que firent aussi les escargots et vers et la brûlure succéda, et enfin une grande ravine accompagnée d'un peu de grêle. Elle abattit même de ma muraille de Pain-Blanc et sur la fin du mois d'août et pendant tout septembre, le temps fut pluvieux et froid en sorte qu'on a fait des vendanges fort minces et tristes, et surtout à cause du terrible incendie qui a brûlé une partie de cette ville la nuit du 15 au 16 septembre, Dieu nous ayant cependant donné abondance de bons grains. On mit le ban des vendanges le jeudi 4 octobre pour les Isérables et Champ-Bougin, seulement au mercredi 10 et le vendredi et les jours suivants pour les autres hors les exceptées. (Marval)

1715

Cette année, nous avons eu généralement une montre médiocre mais une très petite à Pain-Blanc et au vignoble de Boubin; une quantité prodigieuse d'urbecs par tout le Pays qui ont fait du mal, ce qui a été suivi d'une brûlure presque universelle en sorte en sorte qu'on ne s'attendait qu'à une récolte très mince mais le Vignoble de la Ville nous a trompé en bien et a été généralement beau. On a mis le ban des vendanges le jeudi 26 septembre. La criante de la pourriture sous prétexte de quelques petites apparences en sorte que cette peur a un peu précipité puisqu'il a rompu le lundi 30 septembre et le mardi 1er octobre pour les privilégiées, le mercredi 2 et les jours suivants partout hors les exceptées ordinaires. (Marval)

1716

L'hiver ayant été extrêmement long et rude, on croyait être détruit de tous les insectes cependant une prodigieuse quantité d'urbecs fut répandue dans tous les vignobles du pays et surtout à Pain-Blanc. Les vignes en général avancent. Vent si fort au commencement du mois de juillet. Les aigrets étaient si gros qu'on croyait vendanger sur la fin d'août mais les temps de froid et de pluie rendirent les raisins languissants. Ensuite vinrent des vents violents qui renversèrent des ceps qu'on craignit la pourriture. (Marval)

1717

Cette année, nous avons par la grâce de Dieu point ou très peu d'urbecs, mais une montre médiocre qui a été favorisé d'un temps propre et convenable en sorte qu'on espère des vins qualifiés s'il plaise à Dieu nous continuer le beau temps. On a mis le ban des vendanges le jeudi dernier jour de septembre 1717 en la forme ordinaire où j'ai siégé ce qui s'est encore fait d'un repas, et c'est pour rompre le vendredi et samedi 8 et

9 octobre aux privilégiées, le lundi suivant partout hors les exceptées ordinaires renvoyées au vendredi 15. (Marval)

1718

Cette année, nous avons eu en l'hiver un assez grand froid et bien long en sorte qu'il s'est trouvé bien des ceps morts sans quoi nous aurions eu une si grande abondance de vendange qu'on aurait presque pu la loger, puisque nonobstant les ceps perdus nous en avons encore eu par la bénédiction de Dieu une quantité des plus beaux raisins blancs et bien mûrs en quantité et qualité de raisins noirs étant tout à fait pareils. On a mis le ban des vendanges le vendredi 9 septembre à cause du jeûne qui avait été le jour devant et il s'est mis en la forme ordinaire et même avec repas où je n'ai siégé, savoir au lundi et mardi 12 et 13 les privilégiées, le mercredi et jeudi 14 et 15 les autres hors les exceptées ordinaires renvoyées au vendredi suivant 16. (Marval)

1719

La sécheresse et la chaleur furent encore plus grandes cette année-là que la précédente; l'abondance fut tout à fait extraordinaire et telle qu'on n'avait rien vu de semblable, tant en ce Pays qu'en Suisse et dans le Pays de Vaud. Sans la grêle qui avait considérablement endommagé les vignes autour de la Ville et du côté de Boudry et Colombier, on aurait fait encore plus de vin. Les raisins n'étaient pas si gros que l'année précédente, ni les grappes si fournies; mais il y en avait davantage. Le vin blanc n'eut pas de force, pour avoir été vendangé trop mûr. Et l'année suivante, il y eut quantité de vin gras et aigre et le rouge n'eut pas de couleurs. En 1719, le vin n'écumait pas comme à l'ordinaire et il ne cuvait ni dans la cuve, ni dans les gerles.

Cette année 1719 a été encore extrêmement chaude et sèche et par conséquent bien favorable à la vigne en sorte qu'on en a pu faire toute la culture par beau temps et toute la fleur a passé heureusement, il y a eu presque partout peu de grêle mais beaucoup à Cressier et au Landeron mais en général on a fait partout beaucoup de vin qui coûtera bien des frais par la cherté des avans ou osiers qui se sont vendus jusqu'à dix batz le Zophs. Leurs Excellences de Berne ayant défendu la sortie de leurs États les bosses et les denrées qui regardent le reliage que nous prenions, on sera obligé de donner nos vins à très bas prix. Les raisins ont eu de la peine à mûrir à cause de la trop grande chaleur, surtout les noirs. On a seulement mis le ban des vendanges le jeudi 21 septembre en la manière ordinaire avec régal où j'ai assisté où il fut déclaré que le ban romprait le vendredi 29 suivant pour les privilégiées et le lundi 2 octobre les autres excepté les ordinaires renvoyées au (?) et prévoyant que je ne pourrais bien entonner et encaver tout le vin que Dieu me faisait espérer, j'ai donné à la simple vente quelques unes de mes vignes. (Marval)

1720

Cette année 1720 nous faisait espérer une récolte assez abondante, et même bien avancée jusqu'à la mi-juillet mais, dès là, un temps pluvieux et froid a causé un peu de

brûlure et enfin une première grêle a abîmé les meilleurs vignobles d'Auvernier qui sont les Lerins, les Grands Vignes, les Grands Ordons mais il en vient une plus générale devers le vent de la ville et même un peu partout et hors du pays, au Lavaux mais particulièrement les environs de Lausanne, en sorte qu'on a mis le ban des vendanges un peu à la précipitée pour vendanger les Isérables et Evole le vendredi 11 et samedi 12 et le lundi les autres privilégiées et le 14 le reste des privilégiées.(Marval)

1721

Cette année la montre des vignes parut assez petite et dans le temps de la fleur, le temps n'ayant pas été favorable non plus que la suite, on ne s'attendait qu'à une récolte chétive et surtout à La Côte où la grêle de 1719 avait non seulement abîmé les fruits mais totalement gâté les vignes. On a mis le ban des vendanges le jeudi 9 septembre 1721 en la forme ordinaire où je n'assistai pas où Monsieur le Gouverneur se trouva et fut régalié avec Messieurs les assistants pour vendanger mercredi suivant 15 les privilégiées et le vendredi les autres. (Marval)

1722

Cette année-là montre fut encore très petite et sans la quantité de vin vieux qui se trouvait encore dans le pays, de même que quantité de vin d'Alsace et de Bourgogne qui inondèrent presque la Suisse à cause des hauts prix des espèces dans ces pays-là où l'argent allait si haut, le vin du pays aurait beaucoup renchéri mais outre ces raisons, le peu qui avait paru dans nos vignes prospéra si bien qu'on en fit par la bénédiction de Dieu au-delà de ce qu'on espérait ainsi qu'est à voir ci-après et comme les vignes étaient fort couvertes de bois et feuilles, les raisins avaient peine à mûrir mais étant survenu de la pourriture aux noirs, on fut obligé de mettre le ban des vendanges le jeudi 1er octobre pour rompre le lendemain aux Isérables et Champ-Bougin et le lundi suivant partout hors les exceptées ordinaires. (Marval)

1723

Cette année, on a eu une très grande montre ou apparence d'une des plus grandes récoltes et un temps des plus favorable pour la fleur en sorte qu'on n'appréhendait plus que la grêle mais incessamment après il survint des froids qui causèrent une brûlure à presque tous les quartiers de la Ville et entre autres, aux Parcs et à Trois-Portes ce qui a fait beaucoup de mal et même un peu partout, cependant on a été trompé en bien et on a mis le ban en la manière accoutumée le jeudi dernier jour de septembre pour rompre le mercredi et jeudi 6 et 7 octobre aux privilégiées et le vendredi partout hors les exceptées ordinaires. (Marval)

1724

Il n'y avait pas de l'apparence aux vignes et l'on s'attendait à une année médiocre et tardive mais les grandes chaleurs et la sécheresse d'août et de septembre causèrent une grande abondance.

Cette année de 1724, les vignes promettaient en apparence à peu près comme la précédente mais le temps favorable sur la fleur et la suite l'ont fait prospérer en sorte que l'on espère aller bien au-delà. On croyait même la maturité beaucoup plus avancée à cause de la grande sécheresse qui avait tari les fontaines et même des rivières ce qui fait croire que sans quelque peu d'humidité, la maturité ne peut bien venir. On a mis le ban des vendanges le jeudi 21 septembre en la manière ordinaire mais sous les arcades à cause d'un vent violent et quelques apparences de pluies, où se trouva Monsieur le Gouverneur et nous y fûmes, les conseillers d'Etat, Messieurs les Quatre Ministraux beaucoup au régal mais je les remerciai. La connaissance rendue porta que le ban romprait pour les privilégiées le vendredi 29 et le samedi et partout le lundi suivant 2 octobre hors les exceptées ordinaires qui rompront le vendredi 6 octobre. (Marval)

Cette année et les précédentes, aussi bien que la suivante, il y a eu quantité de vin gâté, aigre, de mauvais goût, même en hiver et cela dans toutes les caves de la Ville; parce qu'on avait trop laissé mûrir les raisins.

1725

Cette année 1725 a été extraordinaire en ce que tout l'été a été froid et pluvieux, dommageable au froment et à tous les fruits de la terre et particulièrement à la vigne. Les vendanges fort tardives, le peu de raisins, les vers et la pourriture, en sorte que suivant le bon vouloir de Dieu nous n'aurons ni la quantité ni la qualité et on a mis le ban de la vendange le lundi 22 octobre pour rompre le 23 aux privilégiées et le 24 partout hors les exceptées ordinaires. (Marval)

1726

Les vendanges de cette année 1726 ont été par le vouloir de Dieu des plus petites et chétives sans qu'on en puisse dire la cause. L'hiver n'ayant été des plus rudes et le printemps assez beau, cependant la montre bien petite et ce qui augmenta le mal a été une grêle qui survint dans le temps que le peu de raisins allaient mûrir en bien des quartiers du Vignoble et surtout aux villages de La Côte, à Bôle et aux environs où il n'est comme rien resté et si par la bonne providence de Dieu, il n'y avait eu des caves bien garnies d'excellents vins vieux du cru de 1724 et un peu de celui de l'année passé 1725 qui n'est guère bon et dont il s'en gâte tous les jours qui aigrit sans quoi le vin de cette année 1726 ne pourrait pas abreuver la moitié du pays.

On a mis le ban des vendanges le jeudi 19 septembre en la manière ordinaire où je n'ai pu assister pour rompre le lundi suivant 23 dudit et le lendemain partout hors les exceptées ordinaire. (Marval)

1727

Cette année 1727 on a mis le ban des vendange le jeudi 25 septembre au lieu et en la manière ordinaire où Monsieur le Gouverneur ne se trouva pas mais Dieu me fit encore

la grâce de pouvoir y assister et où Messieurs les Quatre Ministraux m'invitèrent fort gracieusement à leur souper sans en pouvoir prévaloir l'année avait été très favorable à tous les biens de la terre et particulièrement à la vigne en sorte que les dîmes se sont montées extraordinairement haut. Le commencement des vendanges, je veux dire le premier ban, rompra aux privilégiées le mercredi 1er octobre et le jeudi 2, le vendredi 3 et suivants partout hors les exceptées ordinaires. (Marval)

1728

Le jeudi 16 septembre 1728, on a mis le ban des vendanges au lieu et en la forme ordinaire où je n'ai plus pu assister pour rompre lundi prochain 20 et mardi aux privilégiées, le mercredi suivant partout hors les exceptées ordinaires. (Marval)

1729

Cette année 1729 a eu un été aussi chaud que l'hiver a été aussi long et froid cependant on a vendangé tard la sécheresse a empêché la maturité et on a mis le ban des vendanges le jeudi 8 octobre, je crois en la manière ordinaire vu que je n'ai pu y assister pour rompre le lendemain vendredi et samedi aux privilégiées et le lundi suivant partout hors les exceptées ordinaires. On s'est ainsi pressé à cause de la pourriture et des fréquentes pluies. (Marval)

1730

Le vin fut très mauvais; la neige étant survenue qui pourrit et gâta les raisins. Il y eut aussi de la gelée.

Cette année 1730 promettait à la sortie des raisins une récolte des plus abondante mais le temps et la sécheresse et un temps peu convenable à la fleur ont un peu diminué cette grande espérance. On a mis le ban des vendanges pour rompre le mercredi 18 octobre aux privilégiées. (Marval)

1731

Cette année 1731, nous avons eu un hiver assez long et rude et l'été bien chaud, belle apparence aux vignes qui a continué jusqu'aux vendanges qui sont arrivées en sorte que le jeudi 4 octobre 1731, on mit le ban des vendanges en la manière ordinaire pour rompre le lundi et mardi suivant aux privilégiées et le mercredi aux autres. (Marval)

1732

Cette année ne nous a pas donné comme de grandes espérances par les vignes suivant le vouloir de Dieu comme de tous les autres biens et même le peu qu'il y avait s'est trouvé si pourri que ce peu en aura perdu toute la qualité; nous avons commencé le mardi 7 octobre. (Marval)

1740

Je n'ai point fait vendanger 12 à 14 hommes, les raisins étant entièrement gelés. La gelée vint environ quinze jours avant les vendanges, par une forte bise, et il gela sept ou huit nuits de suite toujours plus fort. Et durant l'hiver, les gelées firent périr le tiers des ceps dans les vignes.

1749

Les raisins ont gelé dans les deux derniers jours des vendanges en sorte que ceux qu'on vendangeait le matin jusqu'à dix heures ne pouvaient du tout point se piler et qu'on était obligé d'attendre le chaud du jour pour le faire. La gelée vint par la bise qui dura plusieurs jours en sorte que le Seyon fut gelé en partie et ne dégelait pas même le jour.

1754

Les vendanges se sont faites par le sec et un très beau temps. Il n'est pas tombé une goutte de pluie tandis qu'elles ont duré et il n'a fait qu'un demi-jour de brouillard.

1755

A un jour ou deux de pluie près, ces vendanges ont été assez belles et surtout les derniers que nous avons vendangé dans les villages.

1756

La grêle du mois de juillet de cette année a enlevé sur mes vignes plus de 90 gerles; du reste, on a vendangé par un très beau temps et sec, sans une goutte de pluie.

1757

La grêle arrivée le 11 août de cette année qui a à peu près détruit la récolte de cette Mairie et de celle de La Côte, la gelée qui est survenue et qui a été suivie d'une grande pourriture ont causé une mauvaise qualité dans le vin que l'on a fait et en ont réellement diminué la quantité que, dans plusieurs endroits, on n'en a point vendangé du tout et que dans d'autres, on n'en a fait que le quart ou le tiers de gerle par homme.

1758

Cette année a été très extraordinaire par la petitesse du produit des vignes, qui a été occasionnée par les pluies continuelles qui ont duré depuis le 20 juin ou environ, à peu près jusqu'aux vendanges, ce qui a fait hausser les eaux au point qu'on ne les avait pas vues de mémoire d'homme. Ces pluies ont été suivies de froids qui sont survenus sur la fleur des raisins, qui ont réduit les grappes à rien, quoi qu'en grand nombre, ont empêché les raisins qui venaient d'avoir leur accroissement et toute leur maturité; cependant, il n'y a point eu de pourriture et on croit que le peu de vin que l'on a fait sera

encore médiocre.

1759

On a vendangé par le plus charmant temps du monde et on n'a eu qu'un seul jour de pluie qui fut le 4 octobre mais on ne vendangea pas ce jour-là. Le raisin était bien conditionné, il avait considérablement grossi ce qui a un peu suppléé à la petite quantité qu'il y en avait. Le raisin de Peseux et des villages l'a emporté en grosseur et en beauté sur celui de la Mairie de la Ville. On a payé jusqu'à 15 francs la gerle de blanc et 18 celle de rouge.

1761

On a eu cette année des vendanges bien désagréables: les premiers jours ont été froids, les pluies abondantes et continuelles jointes à de gros vents. Ceci eut pour cause de diminuer la récolte de nombreuses gerles sur ma vigne des Combes. Les ouvrières voulaient s'en aller et on n'a pu les retenir que par de l'argent.

1762

La récolte de cette année a été médiocre et on n'est pas venue à la moitié de celle de la précédente. Certaines personnes n'ont même eu que le quart. Cependant, les apparences étaient magnifiques, mais depuis une gelée blanche qui arriva le matin du 6 au 7 juillet et la sécheresse qui l'a suivie, les vignes sont toujours allées en déclinant, le rouge a passé de beaucoup le blanc, et je crois qu'on en a eu autant que l'année précédente. Les vendanges ont été désagréables et très pluvieuses. Cependant on augure bien de la qualité tant pour du blanc que pour du rouge. La Côte et Lavaux, de même que divers autres vignobles, ont été exterminés par des grêles redoublées.

1763

La récolte de cette année a été au-dessus de la médiocre dans la Mairie de Neuchâtel et abondante dans les villages. Elle eut été très abondante partout sans divers accidents, car la montre était prodigieuse. Il fit le ... une grêle qui enleva dans une partie des vignes de la Mairie, mais surtout dans les environs de Peseux, une grande partie du raisin encore fort tendre. Ensuite, les vers se mirent sur le raisin en fleur et en détruisirent beaucoup. Les pluies fréquentes du printemps et de la plus grande partie de l'été ont retardé tous les labours et causé par là un grand préjudice, sans causé celui qu'a causé le froid que ces pluies ont occasionné. Enfin, dans les commencements d'octobre, il est survenu plusieurs gelées qui, dans la plupart des quartiers, ont surpris le raisin encore vert et l'ont empêché de parvenir à la grosseur et à la maturité ordinaire. Tout cela ensemble a considérablement diminué la récolte et fera que nos vins seront verts et sans qualité. En plusieurs endroits, il ne sera même pas potable. On a vendangé par un très beau temps contre toute espérance. Nos voisins n'ont pas été mieux traités que nous.

1765

Les vignes promettaient cette années une très abondante récolte, mais les temps pluvieux de l'été et surtout du mois d'août et peut être que la sécheresse qui succéda à la fin d'août et qui a duré un mois ont fait languir le raisin, en sorte qu'une partie a coulé et le reste est demeuré petit.

1766

La rigueur excessive de l'hiver ayant fait périr une multitude de ceps, la récolte a été fort au dessous de la moyenne. Quantité de ceps morts ont repoussé par le pied et les vigneron s'attendent à recueillir beaucoup de raisins sur ces rejetons, bien entendu sur ceux qui sont sortis des ceps au dessus de la terre. L'expérience démentira s'ils ont raison.

1767

Les vignes encore en désordre par la gelée du pénultième hiver avaient passablement montré mais les temps inconstants et pluvieux et froids qui ont régné pendant l'été et surtout en septembre et dans le commencement d'octobre, ont empêché le raisin de grossir et de parvenir à maturité. La récolte a été petite et mauvaise. Cependant et à tout prendre, l'année n'est pas tant défavorable en ce que la vigne ayant poussé beaucoup de bois, on pourra réparer en très grande partie le mal arrivé par la gelée du précédent hiver. L'on a vendangé par un très beau temps.

1769

Cette année a été chétive au point que j'ai même retiré mes avances pour la culture. Cela a été l'effet d'une grêle affreuse qui tomba le 28 mai et qui ravagea presque tout le pays, mais essentiellement les villages de La Côte et les Châtellenies de Thièle et du Landeron.

1770

Cette année a été au-dessous du moyen par l'effet tant des gelées blanches des 4 et 10 juillet et des longues pluies de l'été que par la grêle considérable qui tomba le 4 septembre et qui fit un terrible dommage dans la plus grande partie du vignoble. Elle a ruiné mes vignes de la Mairie et fort endommagé celles de Sombacour; mes autres vignes en ont moins souffert, mais cependant, elle m'y a enlevé le quart de la récolte. la fin de septembre et le commencement d'octobre ont été très beaux mais à la mi-octobre, il est survenu des pluies froides accompagnées de gros vents, qui ont produit de la pourriture en sorte que la vendange a été mêlée de raisins pourris et de beaucoup de verjus. Les vins seront mal qualifiés et ceux de la Mairie le seront plus mal que les autres.

1771

Outre la brûlure survenue en juin et en juillet sur tout notre vignoble, les vignes furent maltraitées par une grêle qui tomba le 4 septembre et qui amena de la pourriture.

1772

La nuit du 26 au 27 juillet, il a fait un froid qui a beaucoup nui aux raisins découverts lesquels sont demeurés petits et tachés, surtout à Peseux et à Corcelles. Cependant, l'abondance a été considérable, mais plus forte à proportion dans les terres légères que dans les fortes. L'on a fait des vendanges sans essayer une seule goutte de pluie.

1773

La montre de cette année était prodigieuse mais les pluies extrêmement froides de la St Jean ont fait couler le raisin et les vers s'y sont mis, qui ont fait un grand dégât de sorte que la récolte a été assez petite. Selon l'apparence, le rouge qui est en petite quantité et s'est vendu jusqu'à 26 francs la gerle, sera délicieux et coloré. Et le blanc, plus abondant, sera vert, surtout dans les vignobles élevés de La Côte.

1776

Les vers, quelques matinées froides à la foire de juillet et une sécheresse de près de deux mois qui a suivi, la brûlure, ont détruit la bonne moitié de la récolte qui promettait à la sortie du raisin une abondance extrême. Quantité de grappes ont été entièrement détruites et nombre d'autres l'ont été partiellement. Les raisins blancs ont pourri avant d'être entièrement mûrs, ou ils ont mûri en dehors de la grappe, tandis que la partie de dessous est demeurée verte et fanée. Le rouge est mieux conditionné, mais on eut pu et dû l'attendre quatre jours de plus car il n'était pas bien mûr. Les vins seront durs, les blancs inférieurs à ce que je crois aux vins de 75 et les rouges supérieurs. On a vendangé sans essayer une seule goutte de pluie.

1778

Cette année a été extrêmement sèche; depuis le 1er mai jusqu'au 15 septembre, il n'a pas plu dans ce quartier la valeur de 36 heures. Le temps s'est ensuite mis à la pluie; les vendanges ont été très pluvieuses.

Il est probable que la récolte eut été prodigieuse en vin, si le raisin à la sortie, n'eut été perché extrêmement haut, à la 4ème, 5ème et 6ème feuille, ce qui a fait monter une grosse quantité de fourchettes. Il est probable de plus, telle étant la place du raisin, que la récolte se fut presque entièrement épanouie s'il eut fait au printemps un air froid et un temps pluvieux.

1779

La vigne, à la sortie du raisin, promettait une récolte très abondante; mais il est survenu au temps de la fleur des pluies longues et froides qui l'ont fait couler plus ou moins dans

les terres légères. On serait tenter, en comparant le produit de la vigne de la Belladière (Vaumarcus) avec celui de mes vignes de Concise, de comparer aussi la qualité des terres et de les estimer égales, les produits ayant été égaux. Il y a cependant de l'une à l'autre, une différence prodigieuse en faveur des vignes de Concise, et le mal de celles-ci vient uniquement de ce que je les ai fait relever un peu trop tôt, ce qui a mis à découvert le raisin et l'a exposé à sa fleur aux intempéries du temps. Il a passé un vent d'uberre qui a nui du côté du levant d'hiver plus qu'ailleurs, ce qui a fait que le côté de bise n'a presque rien donné.